



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Nouvelle-Calédonie

Question écrite n° 62296

## Texte de la question

M. Gaël Yanno attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité d'étendre à la Nouvelle-Calédonie la mise en place d'un service public de l'orientation, prévue dans le plan jeunesse présenté par M. le Président de la République, sur la base du livre vert de M. le haut-commissaire à la jeunesse.

## Texte de la réponse

La mise en place d'un service public de l'orientation fait actuellement l'objet d'une réflexion commune aux différents services engagés dans le travail sur l'orientation. Actuellement, l'éducation nationale développe et inscrit ses actions en cohérence avec la loi n° 2009-1437 du 23 novembre 2009 parue au JO n° 273 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie. Des mesures sont développées et mises en oeuvre pour contribuer à faire de l'orientation un axe central du système éducatif et à l'inscrire dans une continuité. Le parcours de découvertes des métiers et des formations tout au long de la scolarité est généralisé depuis la rentrée 2009. La circulaire de rentrée prévoit l'amélioration de l'information des élèves à tous les niveaux : « au collège, la connaissance des métiers et des formations sera affinée ; les lycéens seront mieux informés et mieux accompagnés dans leur parcours et leur passage à l'enseignement supérieur ». Les partenariats avec les branches professionnelles sont développés pour faciliter la meilleure connaissance des secteurs d'activités et des métiers. Les liaisons entre structures ayant en charge l'orientation et l'insertion sont également une nécessité pour répondre aux besoins des jeunes. Ainsi enseignants et conseillers d'orientation-psychologues travaillent en étroite collaboration avec les autres structures pour proposer à l'élève des solutions adaptées. C'est dans cette perspective qu'à été adoptée, par le Comité interministériel pour la jeunesse, l'instruction n° 09-060 du 22 avril 2009 parue au BO du 4 juin 2009 pour la prévention du décrochage scolaire et l'accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gaël Yanno](#)

**Circonscription :** Nouvelle-Calédonie (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62296

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 octobre 2009, page 10096

**Réponse publiée le :** 11 janvier 2011, page 229